



Société Suisse de Pédagogie Musicale
Vaud

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE
PÉDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD**

Samedi 1^{er} février 2025 à 10.30 h

(dès 10.00 h café-croissant)

à la salle Octogone du Cazard, Rue Pré- du Marché 15, 1004, Lausanne

Le Président, **Guy Fasel**, ouvre la séance à 10.05 h. Il salue les 18 membres présents qui sont, du comité :

Guy Fasel, président
Thérèse Durrer, secrétaire
Anne-Sylvie Schmid, trésorière
Ersilia Marciello, membre adjointe
Ken Lila Ashanti, membre adjointe
Diane Pauvert, membre adjointe

Membres :

Aubert Alice	Grin Claire
Brocard Loriana	Gross Pierre
Carmona Eugène	Schlunegger Bertrand
Chmetz Cusin Agnès	Sciboz Sophie
Dagon Thierry	Tairraz Marc
Gonvers Bashùsha	Wild Christian

37 membres ont pris la peine de s'excuser :

Aubert Marc-Henri	Grin François	Rion Alexandre
Brauner Vanda	Jaton Olivier	Rochat Sylvie
Camponovo Eric	Lammers Catherine	Roulet Catherine
Cirafici Alba	Loretan Annick	Sarkissian Marie-Anouch
Cotton Maude	Marguerat Patrick	Schaub Dominique
Decosterd Eliane	Mayor Romain	Schibler Muriel
Degrandi Julien	Meyer de Stadelhofen	Schwab Marine
Delpierre Dominique	Frédéric	Siegwart Fabienne
Dipold Marcia	Nytsch Barbara	Suter Bernard
Essade Marie-Hélène	Perrin-Goy Suzanne	Villiger Beatrice
Fasel Marlyse	Pestalozzi Arielle	Vizman Ada
Gindrat Marie-Ophélie	Praz Adrien	Walter Hélène
Goy Pierre	Primus Ioana	Zuber Michael

Point 1) Nous nommons **Thierry Dagon** scrutateur de l'assemblée.

Point 2) : Le procès-verbal de l'assemblée générale de la SSPM-Vaud du 27 janvier 2024 a été distribué à tous les membres. Il est publié sur le site www.sspmvaud.ch
Il est adopté à l'unanimité.

Point 3) : Nous portons à la connaissance de l'Assemblée le décès de

Hélène Bolliet de Denges, professeur de piano

L'assemblée lui rend hommage en observant une minute de silence.

Point 3 – suite : Nous avons enregistré 8 démissions et déménagements

Nous avons accueilli **3 nouveaux membres**

Anthony Di Giantomasso, Palézieux-Village, chef de chant et professeur de diction/phonétique
Hélène Walter, Lausanne, professeur de chant
Christian Wild, Remaufens, professeur de trompette

Nous applaudissons Christian Wild présent à l'assemblée.

L'effectif de la section Vaud compte 154 membres.

Point 3 bis : Nous avons pris connaissance du changement de section de **Beatrice Villiger** qui a déménagé à Landquart ainsi que de Diane **Pauvert** qui a demandé à être déchargée du comité.

Nous remercions Beatrice pour son activité dans notre comité et le lien qu'elle a pu créer avec le Comité Central dont elle fût membre.

Des remerciements vont également à Diane Pauvert qui s'est occupée des auditions pendant plusieurs années. Nous les applaudissons et nous remettons un cadeau à Diane qui est présente.

Pour les remplacer, nous avons la chance de pouvoir compter sur 2 personnes qui seraient d'accord de se joindre au comité. Nous proposons la candidature de **Eugène Carmona**, pianiste qui serait d'accord de reprendre la gestion de notre site internet et **Marc Tairraz**, violoniste, à qui nous pourrions confier la fonction de vice-président.

Eugène Carmona et Marc Tairraz sont élus par acclamation et à l'unanimité.

La rédactrice de ce procès-verbal se trouve être moi-même, la **secrétaire Thérèse Durrer**.

En effet, il y a **50 ans** que j'occupe ce poste en particulier de la gestion des examens. Les paroles de reconnaissance du président et les applaudissements nourris de l'assemblée me vont droit au cœur et j'ai de la peine à contenir mon émotion. Je précise que j'ai toujours beaucoup de plaisir à œuvrer au sein du comité. Je veux bien continuer à mettre mes connaissances et ma mémoire au service de la section mais avec la prudence qui s'impose. Grâce à internet on devrait pouvoir mieux diviser les tâches. En effet, je dispose de temps mais je ne suis pas éternelle. Je remercie le président qui me remet un cadeau très apprécié.

Point 4) Mot du président : Notre président **Guy Fasel** a pris part à l'assemblée des présidents tenue à Berne le 9 novembre dernier. Trois points, en autres, ont été discutés :

1^{er} point : Comme toute la presse « papier » la **RMS** rencontre des problèmes de trésorerie et des discussions sont en cours pour proposer, notamment aux lecteurs, une version en ligne. Différents modèles sont à l'étude pour faire des économies.

2^{ème} point - Notre adhésion à **l'USS** : La SSPM dans son ensemble est affiliée à l'USS qui compte 370'000 membres en Suisse. Une réflexion est en cours pour savoir si cette affiliation qui est coûteuse vaut la peine d'être reconduite.

3^{ème} point : **Affiliation gratuite des étudiants qui viennent d'obtenir leur Master en pédagogie** : Précisons qu'il s'agit de la part de la section Vaud de Fr. 50.-- . La part fédérale est de Fr. 125.--. Une discussion est en cours sur l'idée d'offrir une année gratuite de cotisation pour la part des sections pour toute personne venant d'obtenir son Master en Pédagogie. Afin de pouvoir poursuivre cette discussion à Berne, le président aimerait faire un sondage et pose la question suivante : Acceptez-vous d'offrir une année de gratuité pour la part vaudoise de la cotisation à toute personne qui a obtenu son Master en Pédagogie et qui souhaite s'affilier à la SSPM ? L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Par ailleurs, le président et Marc Tairraz ont rencontré la secrétaire générale de la **FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique)**, le 25 novembre dernier. Pour rappel, la FEM est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le canton de Vaud.

Nous avons deux questions :

- 1) Y aurait-il une possibilité pour la SSPM-Vaud d'obtenir des subventions pour l'enseignement que nous dispensons ?
- 2) Existe-t-il une possibilité pour un professeur SSPM d'avoir un élève dans la filière « Jeunes Talents musique » qui est le programme de la Confédération pour aider les jeunes élèves talentueux ?

La réponse à la question 1 est négative. On nous a rappelé l'esprit de la loi qui est d'offrir des subventions aux écoles de musique. Ces écoles de musique doivent être agréées par l'AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique) qui peine d'ailleurs à accepter de nouvelles écoles qui sont actuellement en liste d'attente.

Rappelons tout de même que, grâce au travail des comités qui nous ont précédés, nous touchons des subventions de l'Etat de Vaud pour l'organisation des examens et du palmarès.

La réponse à la question 2 sur la possibilité d'un professeur de notre association d'avoir des élèves dans la filière « Jeunes Talents musique » est déjà plus réjouissante.

On nous a dit qu'un-une professeur-e concerné-e par la question doit en faire la demande et si le/la professeur-e est agréé-e, l'administration délivrera un papier qui validera cette qualité.

Point 4 - Rapport de la trésorière : Anne-Sylvie Schmid nous donne un aperçu des comptes. Notre situation financière est saine. Nous sommes reconnaissants aux 9 Maisons de musique qui, par leur annonce sur notre site internet, soutiennent notre association.

Rapport des vérificateurs des comptes : Bashùsha Gonvers et Adrien Praz ont procédé à la vérification des comptes. Ils les ont déclarés exacts et très bien tenus.

Point 5) Rapport des examens :

Cette année nous avons eu 36 élèves, un peu plus que l'an dernier. Après les années Covid, nous avons retrouvé un nombre d'élèves réguliers. Les experts ont souligné l'excellente préparation des élèves.

Total des élèves inscrits : 36 soit :

- 2 élèves de flûte traversière,
- 3 élèves de clarinette,
- 5 élèves de chant,
- 14 élèves de violon
- 12 élèves de piano

des classes de 18 professeurs enseignant ou habitant dans les localités suivantes :
Lausanne, Pully, Buchillon, Bavois, Orbe, Corsier s/Vevey, Fribourg, Préverenges et Gimel.

Cette année nous avons offert une participation aux frais d'accompagnement aux examens. Cette participation a été portée en compte dans notre demande de subvention et l'Etat de Vaud l'a acceptée.

La présidence a été assurée par **Guy Fasel**, président.

Feuille d'inscription aux examens : Il nous a paru qu'il fallait modifier la mise en page de notre feuille d'inscription aux examens pour donner plus de place aux commentaires des experts. La **nouvelle version** se trouve sur notre site. Nous le rappellerons auprès des membres le moment venu.

Nous n'avons pas eu de candidat au certificat FEM cette année mais nous avons reçu trois pré-inscriptions pour l'année prochaine

Rapport des auditions :

Nous avons eu 2 auditions tous degrés une le 18 mai et l'autre le 30 novembre qui ont eu lieu au Grand Studio du Conservatoire de Morges COV et l'audition-palmarès qui, une fois de plus a pu avoir lieu à la splendide salle de la Fondation Sylvia Waddilove, à Villeneuve,

Audition-palmarès : Nous remercions le Conservatoire et la ville de Morges COV ainsi que le Conservatoire de Vevey-Montreux-Riviera de bien vouloir nous accueillir dans leurs locaux.

Point 6) L'assemblée, à l'unanimité, donne **décharge** au comité pour l'exercice écoulé.

Point 7 : Pour l'exercice 2025 nous nommons les vérificateurs des comptes suivants : Adrien Praz 1^{er} vérificateur, Bashùsha Gonvers 2^{ème} vérificatrice et Sophie Sciboz, suppléante
Nous les remercions de bien vouloir accepter ce mandat.

Point 8) Nomination du délégué aux assemblées des délégués de la SSPM :

Nous remercions **Bashùsha Gonvers** de bien vouloir continuer à nous représenter à cette assemblée qui aura lieu le **29 mars prochain**.

Point 9) Désignation des membres :

a) du jury aux examens : Les personnalités suivantes ont accepté le mandat de jury aux examens de degré, pour la session 2025:

Pascal Jaermann pour la flûte traversière
Léonie Renaud pour le chant
Martina Morello pour la clarinette
Yuuki Wong pour le violon
Cecilia Baccolo pour le piano.

Alice Aubert et Diane Pauvert, harpistes, nous annoncent qu'elles auront des élèves. Il nous faudra donc contacter un-e expert de harpe.

b) Nous soulignons qu'il a été décidé, à l'instar des écoles de musique du Canton de ne plus exiger de **morceau imposé aux examens**.

c) de la commission d'examens : Le président a accepté de se joindre à la secrétaire pour l'organisation des examens. Nous le remercions de bien vouloir accepter cette charge.

Point 10) : La cotisation annuelle : Celle-ci reste inchangée : Fr. 125.-- pour le Comité Central et Fr. 50.-- pour la section Vaud.

Point 11) Propositions du comité :

Du 7 au 28 juin prochain, la SSPM organise une manifestation intitulée : **Tour musical smpv/sspm**. Le but de cette manifestation est de mieux faire connaître la SSPM auprès de la population mais également auprès de l'office fédéral de la culture. En effet jusqu'à aujourd'hui l'Office fédéral de la Culture ne nous soutient pas financièrement au motif que notre activité touche à l'enseignement et non à la culture. Le Tour de Suisse musical a pour but de montrer que nous produisons aussi des événements culturels.

La mise en lumière de notre association est importante et nous espérons que vous proposerez de nombreux et beaux projets dans le cadre de ce **Tour musical smpv/sspm**.

Bien entendu, si vous avez déjà des projets agendés durant cette période, vous pouvez les annoncer et profiter ainsi de la visibilité de cette manifestation.

Inscrivez-vous s'il vous plaît par le lien suivant

smpv.ch/anmeldeformular-formulaire-dinscription-modulo-di-registrazione-tour-de-suisse-musical

Agnès Chmetz fait remarquer qu'il n'est pas facile de bien capter les vidéos de nos élèves et se demande s'il y a un budget pour pouvoir filmer nos élèves lors de cette manifestation. Un début de discussion a lieu et **Sophie Sciboz** relève que l'on doit aussi arriver, avec les moyens actuels à se débrouiller par soi-même pour réaliser de telles vidéos. Une proposition est faite de proposer ultérieurement une formation continue sur le sujet.

Formation continue : Ersilia Marciello nous fait le rapport de la dernière formation continue avec **Madame Aude Hauser-Mottier**. 21 membres de la SSPM ont participé aux trois rencontres du samedi 16 septembre 2023 (*Posture des musiciens*), du samedi 20 janvier 2024 (*La main du musicien*) et du samedi 22 juin 2024 (*Le stress et le trac*).

Au cours de ces formations, son objectif était d'accompagner nos professeurs en facilitant l'accès au corps et au plaisir du mouvement musical, tout en évitant le stress intense, le trac paralysant et les traumatismes qui en découlent. Elle nous a permis de développer des sensations agréables et de révéler le bonheur de la musique.

L'après-midi, à la suite de l'AG, nous avons pu assister à une conférence très intéressante donnée par l'association **ESPAS** « Espace de soutien et de prévention – abus sexuel ».

Nous remercions beaucoup l'intervenante madame Joana Thevenet qui a su, notamment, nous donner des pistes sur les façons de réagir lorsque des enfants se confient

La prochaine formation sera animée par **Madame Madeleine Zulauf** (professeure de psychologie et de pédagogie) à **Préverenges**, dans la grande salle de l'école de musique **Arca Musica** (*Rte d'Yverdon 8, 1028 Préverenges*) – [lien Google Maps](#), **le samedi 13 septembre de 9h30 à 12h30**. Nous vous donnerons plus de détails sous peu.

Point 12) – Nous n'avons pas reçu de **propositions individuelles**.

Point 13) Divers : Lors de la dernière assemblée générale, il a été discuté d'utiliser la réserve d'exploitation pour organiser un concert des professeurs.

La majorité des sections de la SSPM organise déjà de tels concerts. Le président nous propose d'aller de l'avant en allouant à un tel projet une somme entre Fr. 2'000.-- et 2'500.—et demande l'avis de l'assemblée qui accepte à l'unanimité.

La séance, rondement menée, est levée à 12 h. 8 membres sont restés pour le repas de midi qui a été servi au restaurant « Le Cazard ».

Cette sympathique habitude nous permet de poursuivre nos échanges d'idées et de passer un agréable moment.

La secrétaire
Thérèse Durrer